



URGENCES PATRIMOINE
ONG reconnue d'intérêt général
LOI 1901 • N° RNA : W891004200
www.urgencespatrimoine.fr

Bulletin d'adhésion 2019

- Adhésion
- Renouvellement

- Personne physique
- Personne morale

Merci d'écrire lisiblement et en lettres capitales

Identité

Civilité : Madame, Monsieur, Société, Organisme, Commune, Association (*rayez la mention inutile*)

Société / Organisme / Commune / Association / NOM Prénom : _____

Représentant : _____

Nom et prénom du représentant en cas de mineur ou de personne morale

Date de naissance : _____ / _____ / _____ (jj/mm/aa)
Les mineurs doivent fournir une autorisation du représentant légal

Adresse postale

N° et voie : _____

Code postal – Ville : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Adhésion (valable pour l'année civile) et don à l'association

Je règle à ce jour ma cotisation de : _____ € (A)

Je réalise un don complémentaire de : _____ € (B) *

Je désire un reçu fiscal : Oui Non

Mon règlement est de : _____ € (A+B)

Il est effectué : En espèces Par chèque (à l'ordre de Urgences Patrimoine)

Règlement à renvoyer à : URGENCES PATRIMOINE
Château du Parc
1234, rue de Louviers
76320 Saint-Pierre-lès-Elbeuf

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et m'engage à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui figurent dans ces statuts. Ces derniers seront communiqués sur simple demande formulée auprès d'un des membres du bureau.

Fait à : _____, le _____ / _____ / _____ / **Signature :**

ADHÉSIONS

« Urgentiste » : 5 €

Afin d'être accessible à tous, notre adhésion de base est à 5 € mais vous pouvez nous aider en faisant un don d'un montant supérieur)

« Soutien » : 20 €

20 € est le prix moyen d'une adhésion dans n'importe quelle association. Cette adhésion peut contribuer à la réalisation de nos projets.

« Action » : 50 €

Cette adhésion peut nous permettre de mettre en place certaines de nos actions plus rapidement. Merci pour votre engagement.

« Association » : 30 €

Cette adhésion est destinée à toutes les associations désireuses de s'engager à nos côtés et pour lesquelles nous pouvons apporter aide et assistance.

« Communes et Institutions » : 50€

Cette adhésion concerne les communes et institutions souhaitant bénéficier du soutien d'Urgences Patrimoine pour tout projet de sauvegarde.

« Bâisseur » : 100 €

Grâce au montant de cette adhésion vous devenez acteur de la sauvegarde du patrimoine. Merci pour votre engagement.

*Tous les donateurs bénéficient de réductions d'impôts. Si vous êtes un particulier, vous pourrez déduire de vos impôts, 66 % du montant de vos dons dans la limite de 20 % des revenus imposables. Si votre don dépasse ce seuil de 20 %, vous avez la possibilité de reporter l'excédent sur les 5 années suivantes. Si vous êtes une entreprise, vous pourrez défiscaliser 60 % de votre don qu'il soit annualisé ou mensualisé.



Urgences Patrimoine • Château du Parc, 1234 rue de Louviers, 76320 Saint-Pierre-lès-Elbeuf
www.urgencespatrimoine.fr